

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 07 MARS 2018**

Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- M. le Maire nous informe de la modification du devis signé avec CG Fluides pour un supplément de travaux, sur le logement de la Cure, liés aux normes de sécurité dans la salle de bain (supplément de 240,06 € TTC) pour un montant total de 1 175,34 € TTC.
- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec Sirap pour la réalisation de l'adressage communal pour un montant de 1 290 € TTC ainsi que d'un devis approximatif avec le fabricant de plaques Rochetaillée pour un montant de 10 868,52 € TTC comprenant certaines options.

### **► Présentation des budgets provisoires 2018 :**

M. le Maire nous fait part des travaux de la commission Finances, par une présentation détaillée des projets de budgets primitifs (principal et assainissement) pour l'année 2018 et recueille les éventuelles observations, afin d'établir les documents définitifs qui seront proposés au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **► Fixation des taux d'imposition 2018 (TH, TFB, TFNB) :**

Après rappel des taux d'imposition en vigueur, M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2018. Il propose d'augmenter les taxes, pour faire face à de nouvelles charges. Dans un premier temps, le Conseil Municipal accepte à la majorité (8 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre) le principe d'une augmentation des taxes pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal se prononce ensuite sur une évolution de 1% des taux (10 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre).

<b>Taxe d'habitation 2017</b>	<b>Taxe foncier bâti 2017</b>	<b>Taxe foncier non bâti 2017</b>
16,82 %	18,51 %	44,14 %
<b>Taxe d'habitation 2018</b>	<b>Taxe foncier bâti 2018</b>	<b>Taxe foncier non bâti 2018</b>
16,99 %	18,70 %	44,58 %

### **► Fixation de la redevance assainissement collectif 2018 :**

Daniel Vermare nous rappelle les montants pour l'année 2017 qui étaient de 21,00 € pour la part fixe et 0,70 € le m3 pour la part variable correspondant à la consommation d'eau achetée et rejetée sur le réseau d'assainissement collectif.

Une proposition est faite d'augmenter la part fixe à 24,00 € et 0,80 € le m3 pour la part variable.

Pour les personnes ayant un puits : la part fixe est identique (24 €) et la part variable (0,80 €/ m3) est calculée sur un équivalent de 30 m3 par personne.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (10 voix pour et 2 abstentions) les nouveaux tarifs pour 2018.

### **► Participation du budget général / budget assainissement (mise à disposition de personnel) :**

M. le Maire informe qu'une participation doit être versée au budget principal. Cette participation du budget assainissement est représentative des frais de personnel relative aux interventions des agents communaux sur la lagune d'assainissement collectif.

La participation annuelle 2018 est évaluée à 1 162,50 €. Il convient de budgéter ce montant, en recettes sur le budget principal et, en dépenses sur le budget annexe assainissement.

Après en avoir délibéré, cette proposition de participation est adoptée, à l'unanimité.

► **Subvention d'équilibre pour budget CCAS 2018 :**

M. le Maire informe que le besoin de financement pour équilibrer le budget CCAS 2018 s'établit à 811,23 €, qui sont à prévoir dans les dépenses du budget principal de la commune.

Compte tenu des informations données sur le fonctionnement du CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention au profit du budget CCAS.

► **Choix d'un emprunt pour financement acquisition immobilière :**

M. le Maire rappelle la décision d'acquérir le bâtiment mitoyen au bar-restaurant et propose de réaliser un emprunt de 20 000 € auprès du Crédit Agricole Centre-Est sur une durée de 12 ans au taux d'intérêt fixe de 1,19 %, pour un remboursement de 447,74 € par trimestre (soit un coût total de 1 491,66 € sur la durée totale du prêt). Les frais de dossier s'élèveront à 100 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Convention de mise à disposition du broyeur de déchets verts :**

*Cette délibération a été ajoutée à l'ordre du jour à l'unanimité.*

M. le Maire donne lecture de la nouvelle convention de mise à disposition du broyeur de déchets verts entre la Communauté de Communes (CCMDL) et la commune. Il demande l'autorisation de signer ce document. Cette convention, établie pour une année, sera reconduite tacitement chaque année, dans la limite du 31 décembre 2020. Elle précise les conditions d'utilisation et les responsabilités de chacune des parties. Le broyeur dédié pour la commune, stocké à Ste Foy L'Argentière (quai de transfert O.M), est à réserver par demi-journée. Il est mis à disposition gratuitement .

Le Conseil Municipal approuve cette convention, à l'unanimité.

► **Lotissement : Validation du cahier des charges CAUE :**

Après lecture du cahier des charges de l'aménagement du futur lotissement, le Conseil Municipal accepte l'intégralité du travail réalisé, à la réserve près de faire modifier le paragraphe sur la méthodologie de consultation des opérateurs dans le but de pouvoir conserver la maîtrise d'ouvrage.

► **Demande de subvention : La Classe en 6 Bédouine (Cinéma plein air et Fête de la Musique) :**

M. le Maire rappelle le projet de la Classe en 6 Bédouine concernant la projection d'un film en plein air le 23 juin 2018. Il présente à l'assemblée le budget prévisionnel réalisé par l'association pour cette manifestation et leur demande de subvention.

Après débat, le Conseil Municipal s'engage pour une participation à hauteur de 500 € pour couvrir les frais liés à la partie musique et pour un supplément de participation en fonction des résultats financiers définitifs justifiés de cette manifestation.

► **Demande de subvention : Association K'Danse :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association K'DANSE de St Clément les Places. Il est proposé d'allouer un montant de 10 € par adhérent (habitant la commune), soit un montant de subvention de 220 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette subvention.

► **Compte-rendu de réunions des commissions communales et intercommunales :**

Michel Rampon fait un compte-rendu des travaux de la commission Economie de la Communauté de Communes.

► **Questions diverses :**

- Voirie : afin de pouvoir programmer des travaux de réfection de la voirie sur un tronçon du chemin de la Brigadée, la Communauté de Communes propose de prendre un arrêté d'alignement de fait sur le tracé existant (*comme le prévoit la législation*), sur une partie qui pouvait poser problème avec un riverain, dans la mesure où elle empiète historiquement sur une petite partie de sa propriété privée.